Référence Dossier SPRB-BI-RLE-*BI-MB-530-003618*
Engagement 2110203232

DECLARATION DE CREANCE

Dans le cadre de la participation à la couverture des dépenses d'investissement nécessaires pour la mise en ouvre du projet Belgian Beer World, la Région de Bruxelles Capitale doit la somme de 6.500.000,00 €, à l'asbl Ville de Bruxelles.
Ce montant est à payer sur le compte BE33 0910 0013 7546 du bénéficiaire.

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dépenses faites dans le cadre de l'événement, pour lequel des pièces justificatives ont été fournies à la direction des Relations extérieures n'ont pas fait l'objet de demandes de financement auprès d'autres pouvoirs subsidiants pour une partie ou l'entièreté de ces dépenses et n'ont dès lors pas fait l'objet d'un double subventionnement.

Bruxelles, le 10.11.21

Signature,
(Si le signataire n'est pas le représentant légal, merci de joindre le mandat ad hoc lui permettant d'engager l'organisme.)

Nom et fonction

Dirk VAN ASBROECK
Directeur Général

*La déclaration de créance doit impérativement être envoyée à notre Direction Comptabilité par mail en format .pdf à l'adresse invoice@sprb.brussels en mentionnant les références suivantes : BCR-RLE-*BI-MB-530-003618**.

En cas de création ou modification de coordonnées bancaires, une attestation bancaire doit être jointe à votre déclaration de créance, ou peut être envoyée par e-mail en format .pdf à l'adresse